REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

SEANCE DU 19 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le dix-neuf du mois de juin à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2015.

Date d'affichage: 15 juin 2015.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – René CAUSSIGNAC - Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ –

Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA -

DELIBERATION N° 2015/43 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET: SUBVENTION POUR LE COMITE DES FETES DE MONTPEZAT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au moment du vote des subventions allouées aux associations, en Avril 2015, le dossier de demande pour le Comité des Fêtes de MONTPEZAT n'était pas complet.

Aucune réponse n'a donc été apportée à cette demande.

Il précise que dorénavant, le dossier est complet, et que Monsieur la Président du Comité des Fêtes de MONTPEZAT demande, au titre de l'année 2015, une subvention de 2 800 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette demande a fait l'objet d'un débat en réunion de travail et que les conseillers municipaux ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 800 €.

Monsieur Antoine PES explique à l'assemblée, qu'en plus du versement de cette subvention, la commune s'engage à rénover la toiture du local.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de branchement d'eau et d'installation d'un compteur électrique sont prévus pour l'année 2016 et qu'il conviendra alors de mettre en place une convention de mise à disposition de ce local avec le Comité de Fêtes de Montpezat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 800 euros (mille huit cent euros) au Comité des Fêtes de MONTPEZAT au titre de l'année 2015 ;
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge sur le budget communal au titre de l'année 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire François GRECO